

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

04 SEPTEMBRE

A 18H30

PRESENTS : Patrick Lermagnat, Blandine Hennion, Bernard Dussaud, Paule Desor, Joseph Dussaud, Bernard Gilli, Guillaume Fraisse

ABSENT EXCUSE : Cédric Couzidakis (procuration à Joseph Dussaud)

ABSENT : Mathieu Brunetto

SECRETAIRE DE SEANCE : Paule Desor

ORDRE DU JOUR :

- Signature du Compte-Rendu du 16 juin 2025 ;
- Convention pour le groupement de commandes, pour le contrôle des Points d'eau Incendie (PEI) ;
- Demande de fonds de concours pour l'installation d'un insert à bûches au Mas Borne ;
- Contrat d'assurance statutaire suite à un appel d'offre lancé par le Centre de Gestion ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe ;
- Signature de la convention pour la pose d'un panneau pédagogique par AB Cèze ;
- Délégation au comité des fêtes, pour l'organisation de manifestations sur la commune ;
- Modification des statuts du SMEG ;
- Questions diverses ;
- Informations au conseil.

En début de séance, Le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : Cession du sentier communal longeant la parcelle E563.

Le compte rendu du 16 juin est validé et signé.

I-Groupement de commande publique entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération pour le contrôle des poteaux incendie.

Le Conseil décide de déléguer à Alès Agglomération, le soin de négocier une passation de marché de prestations de services pour le contrôle des poteaux incendie de la commune. Une convention va être signée entre 52 communes d'Alès Agglomération.

Accord à l'unanimité : 8 pour, 0 contre, 0 abstention.

II-Demande de fonds de concours, pour le financement de l'installation d'un insert à bûches au Mas Borne

Afin de financer une partie de l'achat d'un insert à bûches, installé au Mas Borne, la commune décide de déposer une demande de fonds de concours auprès d'Alès Agglomération, à hauteur de 50 % du prix total qui est de 3939 € HT.

III-Adhésion au contrat groupe « Assurance statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion du Gard (CDG) accompagne les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés pour couvrir les risques statutaires auxquels ils sont exposés (arrêt maladie, décès, congés pour longue maladie, temps partiel thérapeutique, etc...). Le contrat actuel se terminant le 31/12/2025, le Centre de Gestion a lancé un appel d'offre, et trouvé un nouveau prestataire « Relyens SPS / Relyens LI / Relyens MI).

Le Maire expose au conseil le contrat proposé.

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat avec les garanties suivantes :

- Agents CNRACL : franchise de 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence (7.51 % de cotisation) ;
- Agents IRCANTEC : franchise de 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence (1.27 % de cotisation).

Accord à l'unanimité : 08 pour, 0 contre, 0 abstention.

IV-Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Le Maire expose au conseil, que suite au passage d'un examen interne, un agent est promouvable au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Le Maire propose au conseil de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe pour acter cet avancement.

Le conseil accepte, à la majorité.

7 pour, 0 contre, 1 abstention.

V-Pose d'un panneau pédagogique, par le Syndicat Mixte AB Cèze

Dans le cadre de ses missions de préservation de la ressource et en eau et des milieux aquatiques et de prévention du risque d'inondation, le Syndicat AB Cèze développe des actions de sensibilisations des habitants et des estivants à ce sujet.

Dans ce cadre-là, le Syndicat Mixte AB Cèze sollicite la Commune afin d'obtenir l'autorisation de poser un panneau pédagogique sur le territoire de la Commune.

Le Maire expose cette demande au conseil, qui est favorable à l'unanimité.

Accord à l'unanimité : 8 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI-Délégation de l'organisation des festivités locales au Comité des fêtes

Un comité des fêtes s'est créé en 2024 sur la Commune d'Aujac, afin d'amener plus d'animations au village. Afin de pouvoir bénéficier d'un forfait à la SACEM d'un montant de 152 € par an, à destination des communes de moins de 500 habitants, le Maire propose au conseil municipal de déléguer l'organisation des prochaines fêtes locales au comité des fêtes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention.

VII-Modification des statuts du Syndicat Mixte d'électricité du Gard (SMEG)

Le Maire expose au conseil municipal, que les statuts du SMEG évoluent, et vont connaître des modifications. Le SMEG va notamment changer de nom (il s'appellera désormais Territoire d'Energie GARD-SMEG), des activités complémentaires vont être mises en place.

Le conseil accepte à l'unanimité ces nouveaux statuts.

8 pour, 0 contre, 0 abstention.

VIII-Cession d'un chemin communal, suite à la demande de Mr et Mme Bordier

Lors de la séance du conseil municipal du 15 avril 2025, le Maire avait présenté au conseil municipal une demande envoyée à la Mairie par Mr et Mme Bordier, au sujet de la cession d'un chemin communal.

Le conseil avait donné son accord pour céder la partie du chemin longeant les parcelles E1196, E511, E572, E573.

Après avoir obtenu l'avis d'un géomètre et l'accord des propriétaires de la parcelle E563, Mr et Mme Bordier aimeraient récupérer également la partie du sentier qui longe cette parcelle.

Le Maire expose cette demande au conseil, et propose de céder la totalité de la longueur concernée du sentier, au prix de 150 €.

Le conseil est favorable à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention.

Questions/Informations diverses

- Locations du Mas Legal Saison 2025 :
Le bilan est positif, le Mas a été occupé tout l'été, ainsi que pour les fêtes de Pâques et l'Ascension. Des locations sont également prévues pour les vacances de la Toussaint.

- Restriction d'eau à Bedousses Bas :
Suite à une information de la REAAL, reçue en date du 02/09/2025, la restriction d'eau mise en place pour le hameau de Bedousses Bas est levée. L'eau est de nouveau consommable.

FIN DE SEANCE 20H30